

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2023

Présents : M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - M. MARCAILLOU Patrick - M. GAUTHIER Christophe - Mme PONTON Carine - M. MARMEYS Michel – Mme BOUCHARDON Isabelle – M. CROS Laurent – Mme CROZE Blandine - M. CHANTRE Éric – Mme ARSAC Brigitte – M. LESCAILLE Bernard – M. CHALANCON Anthony.

Absents : Mme VINDRIEUX Cécile (donne procuration à Mme CROZE Blandine) - Mme GUILLOT Priscilla (donne procuration à M. CROS Laurent) – M. NOIR Benjamin - Mme SOUBEYRAND Laura – M. FAURIE Romain – Mme CHOMARAT Sandrine (donne procuration à Mme PONTON Carine).

Secrétaire de séance : Mme BOUCHARDON Isabelle

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2023.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin est adopté.

Délibération n°2023-049 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 mars 2023
(7-1 Décisions budgétaires)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

* VALIDE le rapport de la CLECT en date du 27 mars 2023

* ADOPTE la révision des attributions de compensation selon le rapport : soit : 23 000 €/an à compter de l'année 2024 et 21 661€ pour 2023 pour la commune de Saint-Agrève.

* AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-050 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la gare et de ses abords
(1-1 Marchés publics)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

* APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la gare et de ses abords tel que présenté tant sur le point financier que sur la durée.

* PRÉCISE que cet avenant couvre l'ensemble de l'opération y compris l'aménagement des abords et du wagon.

* AUTORISE le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-051 Modification du tableau des emplois : création d'un emploi permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 7 heures pour le service de restauration scolaire
(4-2 Personnel contractuel)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

* D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent du grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de service et surveillance de la cantine à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires, pour une durée déterminée de 12 mois.

* PRÉCISE que la dépense correspondante est inscrite au budget.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-052 Déclaration de sous-traitance dans le marché de construction du skatepark
(1-1 Marchés publics)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

- * ACCEPTE la déclaration de sous-traitance présentée par le mandataire du groupement représenté par l'entreprise VAL RHÔNE TP pour un montant de 11 358.80 euros HT concernant les travaux de serrurerie.
- * AJOUTE que cette sous-traitance est confiée à l'entreprise METALLODROME.
- * AUTORISE le Maire à signer l'acte spécial de sous-traitance.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2023-053 Convention de partenariat lire et faire lire
(8-1 Enseignement)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

- *APPROUVE la convention avec la FOL dans le cadre de l'opération « Lire et faire lire » telle que présentée.
- *AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

M. LESCAILLE soulève la question des travaux rue de l'Église et de leurs échéances. M. VILLEMAGNE informe le Conseil que la réfection de la voirie, initialement prévue partiellement en 2023, a été ajournée pour permettre une étude des réseaux souterrains (conjointement avec la CCVE et ADN) et que l'ensemble des travaux devraient avoir lieu en 2024, y compris les réseaux. Une réflexion sera à mener sur toutes les voies du Chiniac qui seront amenées à voir plus de touristes avec le développement de la Gare et de la Dolce via.

Mme CROZE signale le problème d'odeurs de poubelles pour les riverains de la Place St-Hubert.

Mme VAREILLE indique que le dialogue territorial au sujet du renouvellement des éoliennes, mené par la société Bleu Paroles, aura lieu du 10 au 20 septembre 2023.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 28 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

À Saint-Agrève, le 18 septembre 2023
Le Maire
Michel Villemagne

